

COMMUNE DE MOYE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 OCTOBRE 2015

PRESENTS : HEISON Christian, VIBERT Martine, BOUVIER Serge, LIEBERT Josiane, CHATEL Bernard, GOURLAIN Jacky, ROBICHON-LIEVOIS Françoise, BOUVET MUGNIER Claire, GOURY Elodie, PERRISSOUD Jean-Laurent, BAILLARGEAT Marc, PINON Anne.

ABSENTS EXCUSES : CHAL Joanny (pouvoir à HEISON Christian) - GRUFFAT Isabelle (pouvoir à Josiane LIEBERT)- REYNAUD Christian (pouvoir à Serge BOUVIER).

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine VIBERT

Approbation à l'unanimité du Procès Verbal du Conseil Municipal du 15/09/2015

1. POINT DES COMMISSION COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Bâtiments

➤ Travaux de maçonnerie en cours au groupe scolaire afin de consolider la molasse se dégradant autour de certaines fenêtres côté cour et présentant des signes d'effritement.

➤ La commission est dans l'attente de la réception de devis dans le dossier d'étude de rénovation de la salle d'animation.

Voirie

➤ Travaux de marquage au sol à Pressy prévus d'ici le 15/11 - la pose des panneaux dans cette zone sont à venir.

Information

➤ Site internet : la commission travail sur la mise en ligne du site internet selon un calendrier fixé à début 2016.

C.C.A.S.

➤ Réussite de la Semaine bleue qui fêtait 15 ans d'action du 12 au 18 octobre. Le programme de prévention routière a donné toute satisfaction et pourrait être reconduit en 2016. L'après midi jeux avec les clubs du canton ont connu à nouveau une participation nombreuse tout comme la pièce de théâtre jouée samedi soir. Après la Marche Bleue proposée par l'association Parmand et par Moye, un lâcher de 80 ballons par les enfants et les habitants dans le cadre d'Octobre Rose a été fortement suivi. Enfin la journée de dimanche dédiée aux Aînés de la commune a rassemblé plus de 100 convives pour le repas annuel joliment décoré par l'association des P'tits Créas et animé musicalement par l'Ecole du Guitare du Clergeon lors du dessert.

Scolaire

➤ La 2ème période des Temps d'Activités Péri éducatifs est mise en place : les effectifs sont constants avec 71 enfants le mardi et 63 enfants le vendredi.

➤ Le Conseil d'Ecole se réunira le 05/11/2015 à 18h00

2. INTERCOMMUNALITE : RAPPORT CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire rappelle aux Elus, les missions confiées à la CLECT en cas de transfert de compétences à l'intercommunalité, notamment l'évaluation du montant des charges financières transférées et le calcul de la compensation correspondante. Monsieur le Maire informe de la réunion de la CLECT suite à la prise de compétence Plan Local d'Urbanisme afin d'analyser les conséquences financières liées à ce transfert.

En conséquence, la quote-part attribuée à la commune de MOYE s'élève à 1 367.54€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la quote-part calculée pour la commune de Moye soit 1 367.54€

3. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER : FIN DE MISSION DE PORTAGE

Afin de permettre la réalisation de l'opération d'achat de la Ferme du Foug, il est rappelé la signature de la convention signée le 13/04/2010 entre la commune de Moye et l'EPF 74 (Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie) définissant le cadre du portage foncier pour l'acquisition du bien.

Conformément à cette convention, le terme de la dernière annualité est prévu au 22/07/2016 d'un montant de 109 530.68€.

A cette date, le transfert de propriété sera réalisé après signature de l'acte d'acquisition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition du bien sis au lieu dit Le Foug après paiement de la dernière annuité de 109 530.68€ et autorise le Maire à signer les actes nécessaires à l'acquisition du bien.

4. **VIREMENT DE CREDITS**

Mr le Maire présente les modifications à apporter au budget 2015 pour permettre le paiement du prélèvement FPIC 2015 d'un montant total de 11 038€, comme suit :

Budget communal					
Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
	Dépenses imprévues	- 1 038.00€			
	FPIC	+ 1 038.00€			
	Total	0.00€		Total	0.00€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications des lignes budgétaires.

5. **CONVENTION AMENAGEMENT SECURITE RD 231 CHEF LIEU-PARMAND**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à signer entre la commune de MOYE et le Conseil Départemental relative aux travaux d'aménagement de sécurisation et du cheminement piétons sur la Route Départementale 231 entre le Chef-lieu et le hameau de Parmand ; cette convention fixe les modalités techniques des travaux à réaliser et les modalités administratives nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal après échanges et débat, approuve à l'unanimité le contenu de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6. **PERSONNEL COMMUNAL : CDD AGENT TECHNIQUE**

Afin que l'agent en charge des services techniques puisse réaliser les travaux communaux nécessitant un travail en binôme, et pour renforcer le service de déneigement pendant la période hivernale, il convient d'embaucher un agent technique. Monsieur le Maire rappelle aux Elus, la vacance de poste suite au départ d'un agent en août 2015. Il est donc proposé de recruter un agent technique en contrat de travail à temps non complet de 17.50 heures hebdomadaires d'une durée de trois mois à compter du 01/11/2015-base SMIC.

Monsieur le Maire propose un rapprochement avec la commune voisine de Lornay, dont l'agent technique est actuellement en poste pour un temps de travail inférieur à un mi-temps.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée de 3 mois suite à la vacance de poste d'agent technique depuis le 10/08/2015.

7. **DIVERS**

➤ Salle d'animation : deux réclamations ont été émises par des locataires de la salle d'animation après avoir subi des dysfonctionnements matériels avérés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer à titre exceptionnel une réduction du loyer de 50€ pour la location du 22-23 août 2015 et de 80€ pour la location du 12 septembre 2015.

➤ Réflexion sur le recours juridique : Le conseil municipal décide de conduire une réflexion afin de s'assurer de l'appui d'un conseil juridique nécessaire dans le traitement de certaines demandes, ou courrier d'administrés nécessitant, une réponse appropriée au regard de la jurisprudence.

**Le Maire de Moye
Christian HEISON**